



## **G**ROUPEMENT DE **C**OLLECTIONNEURS ET **N**OUVEAUX **M**ARCHANDS D'**A**RT

Le: 14/05/2011

### Présentation du salon « *Place des AntiQuaires* » POLYDÔME 2011

*Mesdames, Messieurs, cher(es) collègues.*

Grande première « *Place des AntiQuaires* »

Le Groupement de Collectionneurs et Nouveaux Marchands d'Art

Organise du vendredi 28 octobre au lundi 31 octobre 2011

pour la seconde fois, à CLERMONT FERRAND dans le Puy-de-Dôme

le salon « *Place des AntiQuaires* », au grand forum du **Polydôme** Place du 1er mai, en pleine ville.

#### « *Place des AntiQuaires* »

Comme dans toutes ses manifestations, présentera des pièces de haute qualité, mais aussi des objets, meubles, livres, tableaux, linges anciens, sans oublier bijoux, argenterie, vaisselle, tapis, statues, vases, arts de la table. La présence d'un expert indépendant, garantira aux visiteurs, l'authenticité des pièces exposées, et le sérieux d'un salon de grande qualité. L'originalité de cette édition, qui réunira en un même lieu, l'Antiquité, le Design, les Métiers d'art et l'Art-contemporain, sera une première pour la région et apportera une note d'originalité qui mobilisera les médias et attirera des nouveaux visiteurs et acheteurs.

Chacun pourra retrouver ou découvrir la clientèle Clermontoise, réputée pour sa convivialité et son intérêt pour les belles antiquités. Aujourd'hui cette clientèle est aussi particulièrement passionnée par les métiers d'art, le design et l'art contemporain.

Notre groupement de professionnels s'inscrit dans ce concept nouveau qui allie à la fois la modernité et le passé et qui vise à ouvrir le domaine de l'art et des antiquités le plus largement possible à tous les publics.

#### **Ouverture au public**

Vendredi **28 oct.** de 15 h à 22 h

Samedi **29** et Dimanche **30 oct.** de 10 h à 19 h30

Lundi **31 oct.** 10 h à 17 h30

Cocktail prévu le vendredi 28 octobre de 19 h à 22 h, en présence des officiels, précédé des discours de bienvenue et remerciements.

Clôture le lundi 31 octobre à 17 h30, suivie du remballage des marchands.

**Prix de l'entrée au public** : 5€ par personne, gratuit pour les moins de 17 ans accompagnés.

**Publicité, communication**: campagne d'affichage : plus de 100 panneaux 400X300 et 50 mobiliers urbain 120X180 sur CLERMONT et sa région, plus le parc des arrières de bus, premières pages de LA MONTAGNE, radios, presse locale, régionale et spécialisée, internet.

**Contact** : Alban PEREIRA au : 06 06 47 72 47- mails : president.gcnma@laposte.net

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.

Le président du G.C.N.M.A.

Alban PEREIRA

Article 1- Les inscriptions des exposants seront à adresser au siège social

**G.C.N.M.A. au : 4 Avenue de Clermont 63800 COURNON**

Article 2- Les stands seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions dans la limite des places disponibles et du choix de l'organisateur pour la disposition des stands.

Article 3- Les prix de location des stands comprennent-les frais de publicité; presse régionale, spécialisée, affichage, etc.- le matériel des stands, location de la salle, cloisons, installation, le gardiennage.

Article 4- Les exposants devront joindre à leur demande tous les chèques libellés à l'ordre du **G.C.N.M.A.**

Le 1er encaissable à la réservation le 2ème encaissable fin septembre, le 3ème, à l'ouverture du salon, celui de 150€ (chèque de caution) non encaissé, sauf en cas de dégradations. En cas de non-respect de ces clauses, l'inscription ne sera pas prise en compte. En cas de désistement, et qu'elle qu'en soit la cause, prévenir le **G.C.N.M.A.** par écrit un mois minimum avant la date d'installation (cachet de la poste faisant foi) sinon aucun remboursement ne sera envisageable.

Article 5-Les emplacements réservés devront être tenus par les seuls signataires du dossier d'inscription. Toute cession gratuite ou onéreuse à une personne non inscrite auprès du **G.C.N.M.A.** est interdite et vaut expulsion sans dédommagements.

Article 6-Le jour de l'installation, les stands seront mis à la disposition des exposants et l'agencement de ces stands devra être impérativement terminé suivant les horaires figurant dans les renseignements techniques du dossier d'inscription. Les stands retenus qui ne seraient pas occupés une heure avant l'horaire indiqué dans les renseignements techniques du salon, reviendront de droit au Comité qui en disposera à sa convenance. Les stands sont à décorer par vos soins avec du tissu ignifugés, fourni par le GCNMA. Les exposants devront veiller à faire une installation électrique conforme aux normes de sécurité qui sera vérifiée par un électricien agréé par le **G.C.N.M.A.** La puissance électrique par stand étant limitée à **1,5 kWh**. En cas de dégradation du matériel fourni, les frais de remise en état seront à la charge de ce dernier.

Article 7-Le **G.C.N.M.A.** s'assure de la présence d'un expert agréé, pour la qualité et le sérieux de la manifestation, et chaque exposant s'engage à respecter son avis. Les marchandises neuves, copies récemment fabriquées à l'aide de vieux bois, sont formellement interdites. La vente de bijoux, ivoire, tapis doit se faire dans le respect des lois en vigueur. Un étiquetage précisant l'origine, la désignation et le prix de la marchandise exposée sont obligatoires. L'exposant est seul responsable de sa marchandise vis à vis du public et des autorités.

Les certificats d'expertise faits dans le cadre du salon par l'expert sont payants (directement à l'expert)

**De 1000 € à 5000 €      de 5000 € à 15000 €      de 15000 € et au delà**

Adhérent au <b>G.C.N.M.A.</b>	60 €	80 €	150 €
Non adhérent au <b>G.C.N.M.A.</b>	75 €	100 €	180 €

Article 8-Les objets en métaux précieux comme le platine, l'or, l'argent, le vermeil .... Devront être en règle avec le contrôle de garantie.

Article 9-Les stands, durant l'installation et les heures d'ouverture au public, seront sous la responsabilité des exposants. En dehors de ces horaires, un gardiennage est assuré. Le séjour d'exposants sur les lieux d'exposition en dehors des heures d'ouverture au public est interdit.

Article 10-Les exposants sont priés de veiller à la bonne tenue de leur stand. Un nettoyage des allées est prévu.

Article 11-En cas d'annulation du salon par l'organisateur, les acomptes seront remboursés sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre le **G.C.N.M.A. ou son représentant** Le retard d'ouverture, la prolongation ou la fermeture anticipée du salon ne pourront donner droit à aucune indemnité de la part du **G.C.N.M.A.** ou de son représentant.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation du salon par les autorités publiques.

Article 12-Toutes décisions concernant l'animation du salon, l'admission des exposants, l'attribution ou le refus d'inscription, sont sans appel et le **G.C.N.M.A.** n'est en aucun cas tenu de les justifier.

Article 13-Du fait de la signature de la demande d'inscription, l'exposant se doit et s'engage à respecter dans sa totalité le présent règlement général du salon ainsi que les décisions qui pourraient être prises par le Comité ou à la demande des administrations (Préfecture, Municipalité, Police, Sécurité, etc. ). L'exposant s'engage à respecter les règles d'ordre et de sécurité, d'hygiène et de commerce prises par le comité ou les autorités publiques, et à se conformer aux lois et décrets en vigueur les concernant. Le non-respect du règlement entraînera le renvoi immédiat de l'exposant sans que celui-ci puisse réclamer ni dédommagement, ni remboursement des sommes versées, et sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre lui.

Article 14-Chaque exposant doit se munir d'une assurance couvrant au minimum: vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile. En aucun cas le **G.C.N.M.A.** ne saurait être responsable des vols et détériorations subis par les exposants.

Article 15-Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre un exposant et le **G.C.N.M.A.** seront portées devant les tribunaux de Clermont-Ferrand, seuls compétents, de convention expresse entre les parties.